

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis	Numéro de permis 2008306	Date d'inspection Le 23 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée		Numéro de téléphone (506) 394-3573	
Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	12(0.1)(a)(i-iii)	10 févr. 2023	23 févr. 2023
12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : b) dans le cas de l'obtention d'une vérification auprès du ministère du Développement social, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée qui ont des contacts avec les enfants bénéficiaires de services dans l'établissement ou qui tiennent les documents financiers de celui-ci, (ii) les associés d'une société en nom collectif qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement, (iii) les commandités d'une société en commandite qui ont des contacts avec ces enfants ou qui tiennent les documents financiers de l'établissement. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.	12(0.1)(b)(i-iii)	10 févr. 2023	23 févr. 2023
31(3) L'exploitant entretient l'aire de jeu extérieure de l'établissement agréé de telle sorte à assurer la sécurité des enfants. Commentaires : Discussion avec la directrice qui me confirme que la lacune sera conforme lundi le 27 février	31(3)	27 févr. 2023	
31(6) L'aire de jeu extérieure de la garderie éducative à temps plein ou à temps partiel qui fournit des services à des enfants en bas âge ou d'âge préscolaire est entourée d'une clôture d'au moins 1,22 m de hauteur dont la barrière est fermée en tout temps lorsque les enfants s'y trouvent. Commentaires : Discussion avec la directrice qui me confirme que la lacune sera conforme lundi le 27 février	31(6)	27 févr. 2023	

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
- Vérification du conseil d'administration est maintenant complet.
Discussion avec la directrice à la suite de lacune de sécurité qui devait être fermée à chaque sortie extérieure.
Je demande que la porte soit sécuritaire (ferme correctement) dans les 24h qui suivent.
Comme elle doit faire la demande afin de déneiger les portes, nous sommes convenues que lundi les portes seront complètement déneigées et accessibles.
Pendant ma surveillance de suivi, les enfants sont sur l'heure de la sieste.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 23 février 2023

Date

original signé par
Karine Haché-Boucher

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 février 2023

Date